

PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 03 Novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BLAZIERT, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11. Nombre de présents : 08.
Nombre d'excusé : 01 Nombre de procurations : 02.
Nombre d'absent : NEANT. Nombre de votants : 10.
Date de convocation : 25/10/2022. Date d'affichage de la convocation : 25/10/2022.

Etaient présents: DUFOUR Guy-Noël, GAIKOWSKI Yolande, LAMBERT François, MEUNIER Xavier, PASINI PHILIPPE, PEYVERGES Christine, SERRES Muriel et TRAVERT Valérie.

Procurations : DURAND Pierre-Jean à DUFOUR Guy-Noël et CLERC Benjamin à PEYVERGES Christine.

Quorum : 8 présents, 2 procurations.

Absent(s) excusé(s) : CALVET Sébastien.

Secrétaire de Séance : GAIKOWSKI Yolande.

Président de Séance : DUFOUR Guy-Noël.

1. Approbation du Procès-Verbal du 15 septembre 2022.

Aucune remarque n'étant faite, **ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.**

Le procès-verbal sera donc diffusé aux habitants.

2. Présentation des devis pour la réfection de la toiture de la mairie et de son isolation.

Les constats faits après les orages de juin ont montré que le toit de la mairie était en très mauvais état :

- Le changement de toutes les tuiles est nécessaire pour repartir pour une bonne protection du bâtiment.
- L'isolation des combles est aussi nécessaire. Trois entreprises ont été consultées pour ces travaux.

- Guillaume Delaere : 42 754 € HT
- Esposito : 32 201 € HT
- Dacibat : 19 775 € HT

L'entreprise Dacibat n'a pas donné de chiffrage pour l'isolation.

Ces 3 devis ne sont pas fondés sur les mêmes critères, d'où les différences de prix (diamètre des dalles, gouttières, film protection). Après discussion sur ce dernier point, le Conseil recommande de mettre le film sous toiture.

Au vu de l'état du toit et de son isolation et au vu de ces devis, il s'agit dans un premier temps :

1. de voter en faveur de ces travaux.
2. de choisir l'entreprise la mieux adaptée.

Ce choix étant fait, il y aura lieu d'affiner avec elle les métrages et les options nécessaires, de monter le dossier financier pour lancement au CM du 8 décembre.

Du point de vue du financement, nous pouvons attendre :

- Aide de l'Etat (DETR) : objectif réaliste de 30%,
- Aide du Département : objectif réaliste de 10 %,
- Aide de la Région : objectif non garanti mais à demander de 20 %,
- Reste à charge de 40 à 60 % : environ 20.000 Euros à prendre sur la vente du Presbytère ou emprunt.

Discussion à avoir avec Mr GUIDON, le nouveau Conseiller aux Décideurs Locaux. Le Conseil est appelé à voter pour approuver les points 1 et 2 ci-dessus. Le lancement du projet sera délibéré lors du Conseil Municipal du 08 décembre 2022.

Point 1 : Décision d'entreprendre les travaux :

Votée à l'unanimité des présents

Point 2 : Choix de l'entreprise Esposito :

**1 abstention
9 voix pour Esposito**

3. Présentation du rapport d'activités et Compte Administratif 2021 de la Communauté des Communes de la Ténarèze (documents joints à la Convocation).

Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, rappelle les points importants, tels que les grands projets de la CCT.

Pas de remarques de la part des conseillers présents.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

4. Délibération à prendre concernant la modification des statuts du SIAEP de Condom-Caussens.

Demande d'adhésion de la Commune de GAZAUPOOUY à la compétence optionnelle assainissement collectif.

- Précisions apportées à l'article 7 en matière d'intervention pour le compte des communes.